

LES RETRAITÉS VEULENT VIVRE !

AGISSONS PARTOUT EN FRANCE LE 6 DÉCEMBRE 2022

Depuis de nombreux mois, les retraités agissent et « battent le pavé » pour exiger une augmentation des retraites de base et complémentaires, par rapport à la baisse de leur pouvoir d'achat et à l'inflation galopante pour 2022.

Le gouvernement a dû lâcher 4 % en juillet 2022 pour les retraites de base après les 1,1 % du 1er janvier 2022. L'Agirc-Arrco a aussi été contrainte de lâcher 5,12 % au 1er novembre 2022. Ces augmentations sont le fruit des actions et mobilisations engagées ces derniers mois.

Mais cela ne fait pas le compte !

La majoration de 1,1 % du 1er janvier 2022 pour les retraites de base n'est autre que la remise à niveau, en application du code de la Sécurité sociale, au titre de 2021.

L'inflation prévisible pour 2022 pourrait avoisiner les 8 %. Il reste toujours un passif de ces dernières années où, depuis 2014, année du début d'une période de gels fréquents des pensions, les retraités ont perdu l'équivalent de 2,5 mois de pension.

Nous exigeons notre dû !

Un nouveau Conseil d'administration de l'Agirc-Arrco aura lieu le 6 décembre. Cela constitue une nouvelle étape de la mobilisation. Déjà, plus d'une centaine de motions ont été envoyées à l'encontre du Medef dans tous les départements et professions lors de l'action du 6 octobre 2022.

Les moyens existent pour financer nos exigences

L'Agirc-Arrco a fait 2,6 milliards de bénéfices sur l'exercice 2021 et fait des placements financiers et boursiers avec les 70 milliards de cotisations sur les salaires. Les entreprises du CAC 40 ont déjà enregistré 73 milliards d'euros de profits au 1er semestre 2022 (+ 24 %).

Ça suffit ! Nous voulons vivre dignement notre retraite, nous ne sommes pas des nantis.

Au-delà des exigences en termes de rattrapage de pouvoir d'achat, les 6 organisations de retraités CGT, FSU, UNIRS-Solidaires, FGR-FP, Ensemble & Solidaires et LSR revendiquent l'indexation des pensions sur le salaire moyen, une pension au minimum au SMIC, et une retraite à 60 ans, avec un système par répartition solidaire.

Nous appelons, le 6 décembre, à multiplier les initiatives devant le siège du Medef 13 et des préfectures, dans des formes variées, afin d'être les plus visibles possible auprès des décideurs et de l'opinion publique, pour exiger une hausse des retraites complémentaires de 6,2 % pour l'année 2022.